

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le 13 mai 2025 le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le *Règlement 989-25 – Règlement décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 461 643 \$ pour effectuer des travaux correctifs au niveau de la chaussée, des ponceaux et de l’écoulement de l’eau pluviale sur l’avenue Sainte-Brigitte et la rue Saint-Louis.*

Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :

1. approbation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, en date du 5 août 2025 ;
2. des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville, en date du 13 mai 2025 ;

Que ledit règlement soit déposé à mon bureau, à la mairie, 414, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 18e jour de décembre 2025.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte

Certificat de publication

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Letarte, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 18 décembre 2025, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 18e jour de décembre 2025.

Caroline Letarte

La greffière adjointe,
Caroline Letarte